

N° 598 – Vendredi 31 Mai 2024

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire .....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 6
Avis aux éducateurs .....	p. 7
PV Commission Sportive.....	p. 8
PV Commission Litiges et Contentieux p. 13	
Mini-jeu .....	p. 19

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 1<sup>er</sup> juin :**

Finales jeunes

**Lundi 3 juin :**

Commission du Respect et de la Prévention

**Mardi 4 juin :**Commission Sportive  
Tirages des ¼ de finale de coupe**Jeudi 6 juin :**Commission de Discipline  
Commission des Jeunes**Vendredi 7 et samedi 8 juin :**Formation éducateurs – CFI GdB  
perfectionnement

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE

DE LA TOURAINE  
ET DU POITOU

## FINALES JEUNES



## AG DU DISTRICT

ASSEMBLÉES  
GÉNÉRALES  
DU DISTRICT

ÉLECTIVE, EXTRAORDINAIRE, ORDINAIRE

VENDREDI 31 MAI 2024  
Salle des Fêtes, Rue de l'Augerie  
86480 ROUILLE

Émargement 18h-18h45 – Début 19h



## PARTENAIRE



DE LA TOURAINE  
ET DU POITOU

CRÉDIT AUTO

### Vos usages évoluent, nos solutions de financement vous suivent

Vous accompagner pour réussir votre virage vers la mobilité électrique.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Offre réservée aux particuliers, en vigueur au 01/02/2024, pour toute demande de crédit à la consommation, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur.

[Je réalise une simulation](#)



Pour réaliser la simulation : [cliquez ici](#)



## AVIS AUX CLUBS

### DATES À RETENIR

- Assemblée Générale électorale : **vendredi 31 mai** à Rouillé
- Finales Jeunes : **samedi 1<sup>er</sup> juin** à Buxerolles
- Soirée des récompenses : **vendredi 28 juin** (lieu à définir)
- Finales Séniors : **samedi 29 juin** à Châtelleraut

### GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail dédié à la création d'une bache pour les clubs/terrains comportant un message sur les incivilités aura lieu le :

**Jeudi 13 juin 2024 (horaire à définir)**  
**Au District de la Vienne de Football**

Toutes les personnes souhaitant participer sont les bienvenues, il suffit pour cela de s'inscrire par mail.

### FORMATION DES SECRÉTAIRES

Deux formations des secrétaires sont proposées :

- **Le samedi 22 juin 2024 à 9h30**
- **Le mercredi 26 juin 2024 à 18h30**

Selon le nombre d'inscriptions pour chaque date, nous nous réservons le droit de regrouper les deux sessions en une.

**Inscription par mail.**

### TIRAGES DES ¼ DE FINALE DE COUPE EN PRÉSENTIEL

Les tirages des ¼ de finale de coupe (Séniors) auront lieu, en présentiel, le :

**Mardi 4 juin 2024 à 18h30**  
**Au District de la Vienne de Football**

**Les clubs qualifiés pour les ¼ de finale ont reçu une invitation par mail afin de participer au tirage.**

### RÉUNION DES STRUCTURES FÉMININES

**Le Samedi 8 juin à 10h à Thénézay**  
**A la salle « Pierre Rondier » (centre bourg)**  
(Réunion commune avec les clubs de la Vienne et des Deux Sèvres)

**Ordre du jour :**

- Bilan de la saison écoulée
- Prévision pour la saison 2024/2025
- Informations diverses
- Questions diverses

Nous vous remercions de confirmer votre présence en remplissant le formulaire reçu par mail le 17/05.

Après la réunion, un repas est prévu au restaurant, pour la somme de 15€.

Le règlement sera prélevé directement sur le compte-club.

S'en suivra dans l'après-midi les finales des Coupes du Poitou à 8 et à 11.



## POULES SAISON 2024/2025 – VŒUX

Nous vous informons que vous pouvez dès à présent formuler vos vœux concernant la constitution des poules pour la saison 2024/2025 des championnats seniors. Pour cela, vous pouvez envoyer un courriel par la messagerie officielle jusqu'au **vendredi 7 juin 2024**.

Le code d'une poule n'étant pas figé, il est préférable de préciser le secteur géographique souhaité.

Les vœux des précédentes saisons doivent être reformulés si ces derniers sont toujours souhaités.

La Commission Sportive étudiera les vœux de chaque club et se réservera le droit de les accepter ou non.

## PLACES MATCHS JO – Samedi 27 Juillet 2024 - NANTES

Le Département de la Vienne offre 50 places pour les licenciés du District de la Vienne pour un match de football des Jeux Olympiques **le samedi 27 juillet 2024 à la Beaujoire (Nantes)**.

A cette occasion une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée, le District prenant en charge le reste à payer.

En cas de désistement après l'inscription, les billets étant nominatifs, un prélèvement de 60 € (totalité des frais) sera effectué sur le compte du club.

Si le nombre de demandes excède le nombre de places, des critères seront appliqués (nombre d'années de licence, nombre de demande par club,...).

Nous vous invitons à nous transmettre par mail les coordonnées du licencié.

## LE DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL RECRUTE DES BÉNÉVOLES !

Licencié(e) dans un club du District de la Vienne, passionné par le football, vous souhaitez mettre vos compétences au service de notre instance active. Alors devenez bénévole au sein du District !

Un appel à candidature est lancé pour devenir bénévole au sein du District. Si vous êtes intéressé(e), pour intégrer l'une de nos commissions, en fonction de vos compétences et de vos disponibilités, nous vous invitons à remplir un questionnaire (lien ci-dessous). Nous vous répondrons dans les meilleurs délais après avoir étudié les candidatures.

Questionnaire :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScvzHDBNKFJ3dZZcwkawo6pJA-QsnBr-celjR\\_fAx7rjh1nQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScvzHDBNKFJ3dZZcwkawo6pJA-QsnBr-celjR_fAx7rjh1nQ/viewform)

## CDOS – PROCHAINES FORMATIONS

**Formation PSC1**, formation certifiante sur une journée (60€), jeudi 6 juin 2024

[Formation PSC1 - 6 juin 2024 - CDOS 86](#)

**Formation professionnelle** pour développer ses compétences (payante) :

- **Préparation mentale**, jeudi 17 juin 2024

[La préparation mentale - Formation Sport Nouvelle-Aquitaine \(formation-sport-nouvelle-aquitaine.org\)](http://formation-sport-nouvelle-aquitaine.org)



## ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE

Vous pouvez désormais vous engager en Coupe de France (**fin d'engagement le 30/06/2024**) en suivant la procédure suivante sur Footclubs :

**Si Coupe de France déjà pratiquée en 2022/2023 et/ou 2023/2024**, il faut :

- aller sur « Footclubs »
- passer en saison **2024/2025**
- Menu, Epreuves Fédérales, Engagements
- Avis club : **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**
- Cliquer sur "Pré-engagée"
- Vérifier le terrain
- Si nocturne alors que la saison dernière en diurne : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

**Si Coupe de France non-pratiquée en 2022/2023 et 2023/2024**, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2024/2025**
- Menu, Epreuves Fédérales, Engagements
- Cliquer sur "Engager une équipe"
- Cliquer sur Centre de Gestion : « F.F.F. » puis cocher la compétition concernée
- Cliquer sur Suivant
- Cliquer sur Suivant
- **Mentionner le terrain**
- Cliquer sur suivant
- Si nocturne ou desiderata particulier : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez envoyer un courriel à : [competlfna@lfna.fff.fr](mailto:competlfna@lfna.fff.fr)



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, **à compter du dimanche midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District** (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

### LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

### ECOLE D'ARBITRAGE N°5 – FINALE CAV

Une cinquième et dernière école d'arbitrage (en salle) aura lieu au **siège du District de la Vienne le vendredi 14 juin prochain à partir de 19h00. (RDV 18h45)**

Cette (nouvelle) date ne figurait pas dans le calendrier prévisionnel transmis en début de saison car elle fait suite au lancement de la Coupe des Arbitres de la Vienne qui prévoit la mise en place et l'animation d'un module de formation pour les deux finalistes.

Lilian VANCOILLIE (FC Rouillé), sur le thème « *La préparation d'un arbitre jusqu'au coup d'envoi du match* », sera opposé à Dagit NKAMBA NZINGA (US Chauvigny), sur le thème « *Les obligations de l'arbitre envers la CDA et les autres commissions* ».

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire par le biais du lien reçu par mail.

### OFFRE INTERSPORT 2024

En partenariat avec **NIKE** (équipementier officiel), Intersport a le plaisir de vous annoncer que les nouveaux coloris de maillots destinés à l'arbitrage sont arrivés !

Tous les éléments vous ont été transmis par mail, ainsi que des produits complémentaires. N'hésitez pas à revenir vers eux pour plus de renseignements.

Afin de bénéficier de la remise, la facturation se fera uniquement au nom du club auquel vous êtes affiliés.

Le retrait des produits peut se faire quand à lui au magasin de Chasseneuil-du-Poitou sur rdv, du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de la cellule clubs (9h30-12h30 / 14h-18h00).

Possibilité de faire passer les produits dans les magasins de Poitiers, Châtelleraut ou Saint-Benoît.



## AVIS AUX EDUCATEURS

### FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



**Saison 2023 - 2024**

#### DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé au Positionnement afin de pouvoir effectuer les suivantes.

#### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur [maLFNA.fr](http://maLFNA.fr) !



## COMMISSION SPORTIVE

Réunion et Consultation électronique  
du mardi 28 mai 2024

Procès-verbal n° 22

**Président** M. Éric MAIOROFF  
**Présents** MM. Grégory BOUCHET, Didier DANIEL et Jean-Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 21 sans modification.

\*\*\*\*\*

**La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le vendredi 7 juin 2024.**

Coupe Louis David : Château Larcher

Coupe André Tassin : Buxerolles

Coupe Jolliet Rousseau : Dissay

### CALENDRIER DES COUPES ET CHALLENGES MODIFIÉ

Le prochain tirage des Coupes et Challenges aura lieu le mardi 4 juin, il faut donc obligatoirement transférer la FMI (ou feuille de match papier en cas de dysfonctionnement, courriel autorisé en plus de l'envoi postal) **au plus tard le dimanche 2 juin.**

**Le tirage des ¼ de Finales se fera le mardi 4 juin au District de la Vienne de Football en présence des représentants des équipes qualifiées.**

### DÉPARTEMENTAL 2

**Match n° 26665016 : Sèvres Anxaumont (1) – Ligugé (3) en poule B du 19/05/24**

**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

### DEPARTEMENTAL 3

**Match n° 26818042 : Coussay les Bois (1) – Buxerolles (3) en Départemental 3 poule A du 05/05/24 remis le 12/05/24**

**Évocation**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Buxerolles (3) pour en donner le gain à l'équipe de Coussay les Bois (1) avec 3 buts à 0.

**Match n° 26818003 : Moncontour (1) / Poitiers ASAC (1) en poule A du 4/02/24**

La commission enregistre la décision de la commission régionale d'appel PV n°59 (26/04/24) qui annule les trois points de retrait supplémentaires infligés à l'équipe de Poitiers ASAC

**Match n° 26667084 : Chasseneuil St Georges (2) – Montmorillon (3) en poule C du 05/05/24**

**Évocation**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (3) avec 3 buts à 0.



## DEPARTEMENTAL 4

### Match n° 26667439 : Vendelogne / Vouillé (1) – Croutelle (1) en poule F du 05/05/24

#### Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Croutelle (1) pour en donner le gain à l'équipe de Vendelogne / Vouillé (1) avec 3 buts à 0.

## DEPARTEMENTAL 5

### Match n° 26846235 : Montamisé (3) – Nouaillé (4) en poule F du 05/05/24

#### Dernier rappel

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir **avant le jeudi 6 juin 2024** sous peine d'amende et de match perdu par pénalité :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Les noms des arbitres et du délégué
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

#### Dossier en instance.

## CHAMPIONNAT U18F à 11 (gestion 79)

### Match n° 27783023 : Châtelleraut SO (1) – Montmorillon (1) en poule A du 18/05/24

Forfait de l'équipe du Châtelleraut SO (1)

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre Mme DUBOIS Lucia (17€84) seront à la charge du club de Châtelleraut SO

## CHAMPIONNAT U15F à 11 (gestion 86)

### Match n°27790136 : Cherveux (1) – GJ Cerizay Interbocage (1) en poule A du 25/05/24

L'équipe du GJ Cerizay Interbocage (1), s'est déplacée malgré le forfait général de l'équipe de Cherveux  
La commission présente ses excuses au GJ Cerizay Interbocage pour cette erreur administrative, les frais de déplacement (155€) seront pris en charge par le District.

## Forfait

### Match n°27790132 : GJ Cerizay Interbocage (1) – Chamois/Chauray/Echire (1) en poule A du 18/05/24

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe du GJ Cerizay Interbocage (1) (sans déplacement de Chamois/Chauray/Echiré (1))  
Amende de 11€ au GJ Cerizay Interbocage

### Match n°27790133 : Montmorillon (1) - Cherveux (1) en poule A du 18/05/24

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Cherveux (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Cherveux

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Cherveux (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour



## CHAMPIONNAT U11-U13F à 8 (gestion 86)

### Forfait

**Match n°27788950 : Nieuil L'Espoir (1) - Poitiers Stade (1) en poule B du 18/05/24**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Nieuil L'Espoir (1) (sans déplacement de Poitiers Stade (1))

Amende de 11€ au club de Nieuil L'Espoir

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Nieuil l'Espoir (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour

**Match n° 27788951 : Parthenay Viennay (1) – Gj VVM Chauvigny (1) en poule B du 18/05/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe du Gj VVM Chauvigny (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au Gj VVM Chauvigny

**Match n°27789409 : GJ VVM Chauvigny (2) - Montmorillon (1) en poule C du 18/05/24**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe du Gj VVM Chauvigny (2) (sans déplacement de Montmorillon (1))

Amende de 11€ au Gj VVM Chauvigny

**Match n° 27789415 : Jaunay/Gj Espoir Sud Poitiers (1) – Gj VVM Chauvigny (2) en poule C du 25/05/24**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny

## COUPE LOUIS DAVID

**Match n° 28079635 : Neuville (3) – Beaumont St Cyr (2) du 31/03/24 remis le 07/05/24**

**Évocation**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Neuville (3) pour en donner le gain à l'équipe de Beaumont St Cyr (2) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Beaumont St Cyr (2) était déjà qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 27989459 : La Chapelle Viviers (1) – FC 3 Vallées 86 (2) du 17/02/24 remis le 27/04/24 et à nouveau remis le 07/05/24**

**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de FC 3 Vallées 86 (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 28075987 : Ozon (2) – Antran (1) du 31/03/24 remis le 08/05/24**

**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe d'Ozon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

## COUPE JOLLIET ROUSSEAU

### Forfait

**Match n°28156818 : Monts Sur Guesnes (1) – Cernay St Genest/L'envigne (1) du 19/05/24**

Forfait de l'équipe de Monts sur Guesnes (1) (sans déplacement de l'équipe de Cernay St Genest/L'Envigne (1))

Amende de 33€ au club de Monts sur Guesnes

L'équipe de Cernay St Genest/L'Envigne (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n°28156821 : Paizay Le Sec (1) - Les Roches la Villedieu (1) du 19/05/24**

Forfait de l'équipe des Roches la Villedieu (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club des Roches la Villedieu

L'équipe de Paizay le Sec (1) est qualifiée pour la suite de la compétition



**Match n°28156828 : Ceaux La Roche (1) - Avanton (1) du 19/05/24**

Forfait de l'équipe de Ceaux La Roche (1) (sans déplacement de l'équipe d'Avanton (1))

Amende de 33€ au club de Ceaux La Roche

L'équipe d'Avanton (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

## COUPE JOLLIET ROUSSEAU - 5ème tour le 2/06/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Poitiers ASAC 1	D3A	Cenon/Vouneuil 1	D4B
2	Leigne sur Usseau 1	D3B	Coussay 1	D4A
3	Vivonne 1	D3D	Poitiers Gibauderie 1	D3C
4	St Maurice Gencay 1	D3D	Avanton 1	D3B
5	Paizay le Sec 1	D5G	Haims 1	D5G

Colombiers 1	D3B	Exempt
--------------	-----	--------

En raison de la qualification des équipes de Boivre et de St Léger de Montbrillais en Coupe Louis David il y aura également une équipe exempte en 1/4 de finale

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

**Match n° 28160252 : St Julien l'Ars (2) – Bouresse / Queaux Moussac (1) du 19/05/24**

**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de St Julien L'Ars est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 28160256 : St Maurice Gencay (2) – Smarves Iteuil (3) du 18/05/24**

**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Smarves Iteuil (3) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 28160262 : La Pallu (2) – Poitiers Asac (2) du 19/05/24**

**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Poitiers ASAC (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

### Forfait

**Match n°28160254 : Champigny (1) - Coussay Les Bois (2) du 19/05/24**

Forfait de l'équipe de Champigny (1) (sans déplacement de l'équipe de Coussay Les Bois (2))

Amende de 33€ au club de Champigny

L'équipe de Coussay Les Bois (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M.AUGIS Jacques (25€87) seront à la charge du club de Champigny

**Match n°28160265 : Cernay St Genest/L'Envigne (2) - Moncontour (2) du 19/05/24**

Forfait de l'équipe de Moncontour (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Moncontour

L'équipe de Cernay St Genest/L'Envigne (2) est qualifiée pour la suite de la compétition



## CHALLENGE M. RENAUDIE - 6ème tour

### Le 02/06/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Poitiers Portugais 1	D5 F	Jouhet Pindray 1	D5 G
2	St Julien L Ars 2	D5 E	Sillars 1	D5 G
3	Smarves Iteuil 3	D5 D	Saulgé 1	D5 G
4	Chapelle Viviers 1	D5 G	Cernay/L'Envigne 2	D5 B
5	Beaumont St Cyr 4	D5 C	Poitiers Asac 2	D5 E
6	Dissay 2	D5 F	Colombiers 2	D5 C

Montamise 3	D5 F	Exempt
-------------	------	--------

### RÉUNION DE FIN DE SAISON FINALES DES COUPES DU POITOU à 8 et à 11

Réunion le 8 juin 2024 à Thénézay à 10h.  
A la salle « Pierre Rondier » (centre bourg)  
(Réunion commune avec les clubs de la Vienne et des Deux Sèvres)

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - FINALE le 8 juin 2024				
N°	équipe à domicile	div.	équipe à l'extérieur	div.
27	Ligugé		Jaunay Marigny	

COUPE DU POITOU FEMININE A 8 - FINALE le 8 juin 2024				
N°	équipe à domicile	div.	équipe à l'extérieur	div.
28	Boismé Clessé		Nieuil L'Espoir	

### TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

**Amende de 13€**

Match n° 27788906 : Châtelleraut SO (1) – Loudun (1) en U11-U13F poule A du 20/04/24

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**  
**Le président, Eric Maïoroff.**



# COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mardi 28 mai 2024  
Procès-verbal n° 37

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Jacky CHAUVIN, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 36 (par voie électronique) du mercredi 22 mai 2024 sans modification

\*\*\*\*\*

## JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	La Chapelle Viviers	Poitiers Asac
Antran	Lavoux – Liniers	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtellerault	Leignes sur Fontaine	Poitiers Cep
Beaumont St Cyr	Ligugé	Poitiers Gibauderie
Biard	Loudun	Pouillé Tercé
Blanzay	Lusignan	Rouillé
Boivre	Mignaloux Beauvoir	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Migné Auxances	Smarves Iteuil
Buxerolles	Mirebeau	Sommières St Romain
Chasseneuil St Georges	Moncontour	St Benoît
Château Larcher	Montamisé	St Julien l'Ars
FC 3 vallées 86	Montmorillon	Stade Poitevin
Fleuré	Naintré	Thuré Besse
Fontaine le Comte	Nalliers	Usson l'Isle
GJ des 3 Vallées 86	Neuville	Valdivienne
GJ Espoir Sud Poitiers	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
GJ Foot Sud 86	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
GJ Montasèvres	Ouzilly	Vallée du Salleron
GJ Val de Vonne	Oyré Dangé	Vernon
Ingrandes	Payroux Charroux Mauprévoir	Vicq sur Gartempe
Jardres	Pleumartin La Roche Posay	Vouillé
Jaunay Marigny	Poitiers 3 cités	Vouzailles

\*\*\*\*\*



## DOSSIERS EN INSTANCE

### **Match n° 26846235 : Montamisé (3) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule F du 05/05/24**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 26668038 : Blanzay (1) – Sommières St Romain (2) en Départemental 5 poule H du 05/05/24**

Feuille de match informatisée non remontée.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou Féminine du 03/03/24 remis le 31/03/24**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 26529533 : Montamisé (1) – Poitiers Stade (3) du 19/05/24**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 36 du 22/05/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Stade (3) d'un joueur (licence n° 2548035786) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Stade a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 37 du 02/05/24) pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 06/05/24 et que l'équipe de Poitiers Stade (3) évoluant en Départemental 1 n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de Poitiers Stade (3) pour en donner le gain à l'équipe de Montamisé (1) avec 4 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers Stade.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**



## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### **Match n° 28163297 : Adriers (2) – Saulgé (1) du 25/05/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Saulgé (26/05/24 à 11h28)

Réserve non inscrite sur la feuille de match informatisée mais dont le dépôt est confirmé par l'arbitre officiel désigné de la rencontre M. Emmanuel PINEAU.

Réserve sur la participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de :

- Adriers (1) évoluant en Départemental 4 poule D : Nouaillé (3) – Adriers (1) du 05/05/24

que les joueurs Thomas CHALIFOUR, Dorian LECOYER, Pierre SELLEBRAN et Ylan GODARD inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe d'**Adriers (2) est en infraction** avec les dispositions des articles 7.6.A et B du règlement du Challenge Marcel Renaudie et 167.2 des RG de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Adriers pour en donner le gain à l'équipe de Saulgé.**

L'équipe de Saulgé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club d'Adriers.

**Dossier classé.**

### **Match n° 28163299 : Coussay les Bois (2) – Beaumont St Cyr (4) du 26/05/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Coussay les Bois (26/05/24 à 17h41)

Réserve ne figurant pas sur la feuille de match informatisée mais dont le dépôt est confirmé par l'arbitre officiel désigné de la rencontre M. Saïd MOURAY (27/05/24 à 08h19).

Réserves sur :

1) Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure de Beaumont St Cyr.

2) des joueurs du club de Beaumont St Cyr sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance des réserves pour les dire recevables.

1) Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de

- Beaumont St Cyr (1) évoluant en Régional 2 poule A

- Beaumont St Cyr (2) évoluant en Départemental 1

- Beaumont St Cyr (3) évoluant en Départemental 3 poule B

- GJ Dissay Beaumont (1) U17/U18 évoluant en U17/U18 Départemental 2 poule A

- GJ Dissay Beaumont (2) U17/U18 évoluant en U17/U18 Départemental 2 poule B

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe de **Beaumont St Cyr (4) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6.A et B du règlement du Challenge Marcel Renaudie et 167.4 des RG de la FFF.

2) Considérant après vérification des calendriers des équipes de Beaumont St Cyr que l'équipe de Beaumont St Cyr (2) évoluant en Départemental 1 qui jouait le même jour et à la même heure une rencontre de Coupe Louis David n'est pas concernée par la réserve



Considérant, après vérification des feuilles de match des dernières rencontres de :

- Beaumont St Cyr (1) évoluant en Régional 2 poule A : Beaumont St Cyr (1) – Avenir 79 (1) du 19/05/24
- Beaumont St Cyr (3) évoluant en Départemental 3 poule B : Beaumont St Cyr (3) – Naintré (2) du 05/05/24
- GJ Dissay Beaumont (1) U17/U18 évoluant en U17/U18 Départemental 2 poule A : Naintré (2) – GJ Dissay Beaumont (1) du 04/05/24
- GJ Dissay Beaumont (2) U17/U18 évoluant en U17/U18 Départemental 2 poule B : Cissé (1) - GJ Dissay Beaumont (2) du 13/04/24,

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de **Beaumont St Cyr (4) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6.A et B du règlement du Challenge Marcel Renaudie et 167.2 des RG de la FFF.

**Par ces motifs dit les réserves non fondées** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Beaumont St Cyr (4) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club de Coussay les Bois.

**Dossier classé.**

#### **Match n° 28163302 : Montamisé (3) – Avanton (2) du 26/05/24**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Avanton (27/05/24 à 08h54)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montamisé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Montamisé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Considérant, après vérification des feuilles de match des dernières rencontres de :

- Montamisé (1) évoluant en Départemental 1 : Montamisé (1) Poitiers Stade (3) du 19/05/24
- Montamisé (2) évoluant en Départemental 4 poule C : Nord Vienne (2) – Montamisé (2) en Challenge des Réserves du 08/05/24
- GJ Montasèvres (1) U17 évoluant en Régional 2 poule A : GJ Montasèvres (1) – Celles Verrines (1) du 04/05/24
- GJ Montasèvres (2) U17/U18 évoluant en U17/U18 Départemental 1 : Neuville (1) - GJ Montasèvres (2) du 18/05/24
- GJ Montasèvres (3) U17/U18 évoluant en U17/U18 Départemental 2 poule C : Montmorillon (3) - GJ Montasèvres (3) du 06/04/24

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de **Montamisé (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6.A et B du règlement du Challenge Marcel Renaudie et 167.2 des RG de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Montamisé (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club d'Avanton.

**Dossier classé.**

**Match n° 28163304 : Rouillé (3) – Poitiers Asac (2) du 25/05/24**

Courriel de confirmation de réserve du club de Rouillé (26/05/24 à 11h30)

Réserve sur la qualification et/ou la participation des joueurs de Poitiers Asac pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers Asac.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de

- Poitiers Asac (1) évoluant en Départemental 3 poule A
- Poitiers Asac U19 évoluant en Régional 1 poule A
- U17/U18 évoluant en Départemental 2 poule B

des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Reoumadji Yannick MBAlHINGABE (14) a participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe de **Poitiers Asac (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6.A et B du règlement du Challenge Marcel Renaudie et 167.4 des RG de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Poitiers Asac (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club de Rouillé.

**Dossier classé.**

**CHALLENGE U15****Match n° 28160978 : St Benoît (1) – GJ Val de Vonne (1) du 25/05/24**

Courriel de confirmation de réserve du GJ Val de Vonne (28/05/24 à 10h30)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Taumalie VAIAGINA, Amine EL FADILY, Armand DIAIS, Sadabou DRAME, Jules ADRAOUAMINE, Simon JEGOU, Thaïs ARCHENAULT, Ziad HILAL, Raphaël ABDOU, Habib NGOMBO MAMPUYA, Joshua ZAMBA, Mattéo SCLAVON, Youssouf BACAR OMAR, Timéo BARRAGAN du club de St Benoît, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Considérant l'article 160.c Nombre de joueurs « Mutation ».

*Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.*

Considérant, après vérification des licences du club de St Benoît que les joueurs :

- Sadabou DRAME (muté jusqu'au 04/07/24)
- Raphaël ABDOU (muté jusqu'au 03/07/24)
- Habib NGOMBO MAMPUYA (muté hors période depuis le 20/11/23)

portent à 3 le nombre de joueurs mutés dont 1 muté hors période.

Considérant que l'équipe de **St Benoît (1) n'est pas en infraction** avec les disposition de l'article 160.c

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de St Benoît (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réclamation (40€) seront débités au GJ Val de Vonne.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

**Dossier classé.**

**Match n° 28160979 : Montmorillon (2) – GJ Avenir 86 (1) du 25/05/24**

Courriel de confirmation de réserve du GJ Avenir 86 (26/05/24 à 15h51)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montmorillon, pour le motif suivant : des joueurs du club de Montmorillon sont susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Considérant l'article 4 du règlement des compétitions jeunes qui précise :

*Les équipes U14 et U15 Ligue sont considérées comme supérieures à une équipe U15 District.*

Considérant l'article 3 des règlements du Challenge U15 qui indique :

*Une équipe ne peut comprendre aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s) que cette (ces) équipe(s) joue(nt) ou ne joue(nt) pas.*

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de :

- Montmorillon (1) évoluant en U14 Régional 2 poule B : Val de Vienne Ef (1) - Montmorillon (1) du 18/05/24

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Montmorillon (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 4 du règlement des compétitions jeunes et de l'article 3 du règlement du Challenge U15 du District de la Vienne.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Montmorillon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au GJ Avenir 86.

**Dossier classé.**

**DIVERS****Courriel du club de Smarves Iteuil :**

Réponse par courriel.

**RÉSERVES NON CONFIRMÉES**

- Match n° 28163299 : Coussay les Bois (2) – Beaumont St Cyr (4) en Challenge Marcel Renaudie du 26/05/24

- Match n° 28163301 : Loudun (2) – Cernay St Genest / L'Envigne (2) en Challenge Marcel Renaudie du 25/05/24

- Match n° 28163304 : Rouillé (3) – Poitiers Asac (2) en Challenge Marcel Renaudie du 25/05/24

- Match n° 28164856 : Sillars (1) – Valence en Poitou OC (2) en Challenge Marcel Renaudie du 25/05/24

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

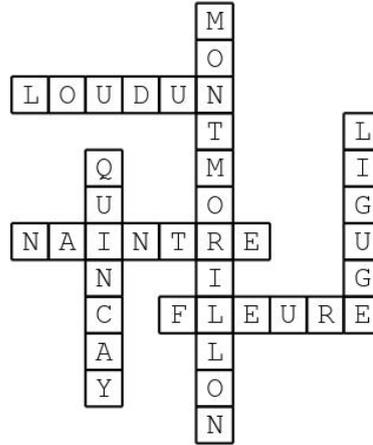
**Prochaine réunion sur convocation.**

**Maryse MOREAU.**



## MINI-JEU

**Thème : équipes toujours en coupe**



### VERTICAL

1. Demi finaliste Challenge U15
3. Jolliet-Rousseau : en jaune et vert
5. Demi finaliste Coupe du Poitou

### HORIZONTAL

2. Demi finaliste Challenge U17
4. Louis David : un des champions de D2
6. Marcel Renaudie : jouent sur un synthé